

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET BOIS 2025 (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **24 octobre 2025**

Date d'affichage de la convocation : **24 octobre 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, LEVITRE, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, MOLINAS, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Madame COURT donne pouvoir à Mme GILLET,
Monsieur PELLÉ donne pouvoir à M. VENARRE,
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme GIET,
Mme CETTIER donne pouvoir à M. SIGAUD,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
M. CADOUX donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme LUZZI,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. DANGUY donne pouvoir à M. IVANEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté par le conseil municipal du 3 mars 2025,

VU le compte-rendu de la commission « Finances et Intercommunalité » du 21 octobre 2025,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la collectivité de rectifier une erreur matérielle au budget Bois 2025,

CONSIDÉRANT qu'après ces modifications le budget Bois sera équilibré à 253 704,99 € en fonctionnement et 415 000 € en investissement,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les modifications budgétaires ci-dessous énoncées :

- recettes de fonctionnement au **002 - Excédents de fonctionnement** : + 704,99 €,
- dépenses de fonctionnement au **61524 - Bois et Forêt** : + 704,99 €.

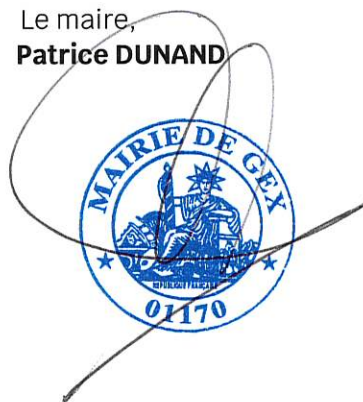
Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 novembre 2025.

La secrétaire de séance,
Véronique GILLET



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 7 novembre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 7 novembre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251104-2025_099_DEL-DE

Berser
Levrault